

Dossier



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Société JPL
Monsieur Nicolas LINDER

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO 
Délégation de Sarrebourg
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

7 rue d'Ohlungen
67500 HAGUENAU

Réf. : ASPE - L9

**Objet : Dossier régularisation
de déclaration concernant
un puits d'alimentation en eau d'une station de
lavage d'automobiles – Sté JPL- Mr N. LINDER**

Metz, le 24 MARS 2014

Accord immédiat

P. J. : 1 dossier

Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration et des compléments réceptionnés en date du 27/02/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation d'un puits existant servant pour l'alimentation en eau d'une station de lavage d'automobiles, 2 rue des Ormes à 57200 SARREGUEMINES**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 21/10/2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00121
- Dossier réalisé par : PLUME-ECI

Je vous précise que, après étude et réception de l'avis favorable de l'hydrogéologue en date du 26/02/2014, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant l'instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Sarreguemines où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- BE PLUME-ECI
- ARS - Mr SIEBERT

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE-POTIER